

## **Délégation de service public**

### **Cinéma République**

#### **Procès verbal de la commission de délégation de service public**

##### **Analyse des offres**

##### **AVIS**

Le lundi 1er février 2010 à 9h00, la commission de délégation de service public, sous la présidence de Madame Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, Adjointe au Maire, et composée conformément à la délibération du 2 juillet 2008 de :

M. Kader CHEKHEMANI, Adjoint au Maire  
Mme Françoise COMBES, Conseillère Municipale Déléguée  
M. Cyrille MOREAU, Conseiller Municipal  
Mme Édith CALONNE, Conseillère Municipale  
M. Didier CHARTIER, Conseiller Municipal Délégué

s'est réunie en l'Hôtel de Ville, en Petite Salle des Commissions, en vue de procéder à l'analyse des 4 offres reçues en réponse à l'avis d'appel public à concurrence concernant la délégation de service public relative au Cinéma République.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse joint au Procès Verbal et procédé à un examen détaillé des offres, la commission considère :

- que les données présentes dans les offres de Nord Ouest Exploitation, U.G.C., Cinémondo et Cinétoile sont de nature à rendre ces offres recevables,
- que le contenu de chacune de ces offres mérite cependant d'être précisé : chacune des offres comporte la perspective d'un financement des travaux assorti d'une subvention plus ou moins importante apportée par les collectivités territoriales. Il convient de demander à chacun un scénario d'autofinancement intégral sans aide des collectivités locales. En outre, les points suivants devront être précisés :

pour U.G.C. : montant, et échéancier de réalisation des travaux, scénarios de financement en précisant les hypothèses de subventions (collectivités territoriales, autres,...) dispositif tarifaire, hypothèses de fréquentation.

pour N.O.E. : durée du contrat proposé au regard de l'investissement réalisé, présentation de l'offre tarifaire, échéancier des travaux, financement en précisant les hypothèses de subventions (collectivités territoriales, autres,...).

pour Cinétoile : détail de la politique culturelle et tarifaire, détail des comptes d'exploitation prévisionnel, estimation des financements en précisant les hypothèses de subventions (collectivités territoriales, autres,...), coûts et description des travaux.

pour Cinémondo : montage financier et juridique de l'offre, détail de la grille tarifaire et du personnel dédié à la délégation, hypothèses de fréquentation, financement en précisant les hypothèses de subventions (collectivités territoriales, autres,...), phasage et réalisation des travaux.

La commission émet l'avis suivant :

- . les offres des 4 candidats sont recevables,
- . il est dans l'intérêt de la Ville d'engager des négociations avec les 4 candidats

Au vu de cet avis, il revient à Madame le Maire, conformément à l'article L.1411-5 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'engager librement toute discussion avec la ou les candidats de son choix.

Fait à Rouen, le 1er février 2010